

Le cofinancement de la formation, un avantage étatique : comment introduire son dossier?

Référence :
RHU006

Catégories : RESSOURCES
HUMAINES

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

6 HEURE(S)

OBJECTIFS

Le but de cette formation est de présenter aux participants :

- l'obligation de l'employeur d'assurer la formation de ses salariés tout au long de l'existence de la relation contractuelle (Code du Travail, RSE, certifications, labels),
- de les accompagner
 - dans l'élaboration d'une matrice de formation
 - dans l'élaboration du plan de formation
- de leur présenter le dossier du cofinancement

L'originalité de ce workshop, à destination d'entreprises de toute taille, tient au fait que les participants peuvent venir avec leur propre dossier de cofinancement (2018) et qu'ils seront aidés pour le compléter. Il sera donc important de venir avec le certificat de la masse salariale et du certificat relatif au nombre de salariés (31/12/2018 – à demander en ligne à partir du 15 février au CCSS).

Personnes concernées:

Responsables Ressources Humaines, Responsables Formation, Personnel RH

CONTENU

L'obligation de l'employeur en matière de formation (Code du Travail)

L'élaboration d'une matrice de formation

Le plan de formation et son co-financement

Le co-financement version 2018

Exercice pratique de remplissage du dossier 2018

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, illustrations pratiques, échanges d'expériences.

PRÉREQUIS

Chaque candidat est invité à se munir de son laptop et de son dossier formation.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise